

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 08181

Numéro SIREN : 489 629 162

Nom ou dénomination : NEOPOLITAN

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2018 sous le numéro de dépôt 77628



20180776282017

DATE DEPOT : 01/08/2018

N° DE DEPOT : 77628

N° GESTION : 2006B08181

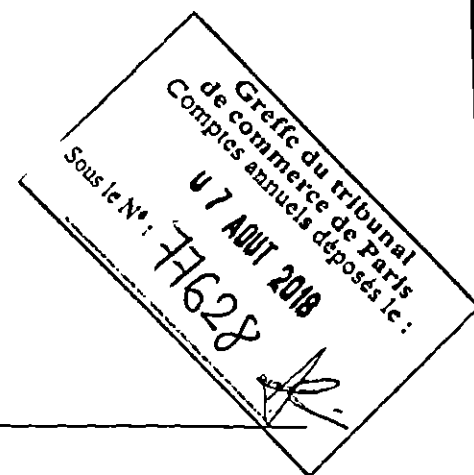
N° SIREN : 489629162

DENOMINATION : NEOPOLITAN

ADRESSE : 104 rue d'Aboukir 75002 Paris

MILLESIME : 2017

NEOPOLITAN
société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
siège social : 104, rue d'Aboukir – 75002 Paris
489 629 162 R.C.S. Paris
(ci-après dénommée la « Société »)



**Extrait du
PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 JUIN 2018**

Deuxième décision
AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 67 798 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : 290 017 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 67 789 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit 67 789 euros
- Solde du report à nouveau, soit 357 815 euros.

L'Associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Quatrième décision
DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR DES FORMALITES

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Certifié conforme
Monsieur Olivier Bon
représentant de l'Associé unique ainsi que la Gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "Olivier Bon".

NEOPOLITAN
société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
siège social : 104, rue d'Aboukir – 75002 Paris
489 629 162 R.C.S. Paris
(ci-après dénommée la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017**

Monsieur Olivier Bon, Gérant non associé de la Société, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE
ECOULE**

Notre chiffre d'affaires est en augmentation passant de 994 956 euros contre 939 019 euros pour l'exercice précédent.

Ainsi l'exploitation par notre Société du fonds de commerce de bar sis 37, rue Saint-Sauveur - 75002 Paris, sous l'enseigne EXPERIMENTAL COCKTAIL CLUB, peut être considérée comme en augmentation.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

**EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET
PERSPECTIVES D'AVENIR**

Le chiffre d'affaires de l'exercice en cours devrait être stable.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Aucun événement ne devrait porter atteinte ou augmenter significativement le chiffre d'affaires de la Société.

51

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 994 956 euros contre 939 019 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 993 141 euros contre 939 911 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 899 997 euros contre 841 532 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 93 144 euros contre 98 378 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 204 702 euros contre 198 061 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 55 818 euros contre 53 409 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 6 comme pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -3 560 euros contre -22 808 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 89 584 euros contre 75 570 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -843 euros contre -3 728 euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices 20 942 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 67 798 euros contre un bénéfice de 46 152 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres de la Société s'élevaient à 364 415 euros contre 296 617 euros pour l'exercice précédent.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le résultat de la Société devrait être stable pour l'exercice en cours.



PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 67 798 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : 290 017 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 67 789 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit 67 789 euros
- Solde du report à nouveau, soit 357 815 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comprennent 341 euros d'amendes et pénalités non déductibles fiscalement.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, le présent rapport relate les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'Associé unique.

- Avenant n°1 Convention de prêts inter-groupe conclue le 2 janvier 2017 entre les Sociétés :

Cet avenant intègre les sociétés :

- **CHESTERFIELD CLUB LTD 9869765**
ayant son siège social sis 14 David Mews WIU6EQ - London et pour représentant légal Monsieur Trent Ward ;



- **HENRIETTA STREET HOTEL LTD 100045751**
ayant son siège social sis 14 David Mews WIU6EQ - London et pour représentant légal Monsieur Romée de Goriainoff ;
- **ECC MAYFAIR LTD 10071894**
ayant son siège social sis 14 David Mews WIU6EQ - London et pour représentant légal Monsieur Romée de Goriainoff

à la convention de prêts inter-groupe en date du 1^{er} janvier 2016.

1. la société **EXPERIMENTAL GROUP**,
société par actions simplifiée au capital de 806 000 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 524 095 064 R.C.S. Paris, représentée par son président Monsieur Olivier Bon,
2. la société **CONFESSIONS SAS**,
société par actions simplifiée au capital de 16 981,20 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 533 636 288 R.C.S. Paris, représentée par son président la société EXPERIMENTAL GROUP, elle-même représentée par son président Monsieur Olivier Bon ;
3. la société **ECC INTERNATIONAL**,
société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 533 239 653 R.C.S. Paris, représentée par son président Monsieur Romée de Goriainoff ;
4. la société **HOTEL DES ARTISTES**,
société par actions simplifiée au capital de 121 422,60 euros, ayant son siège social sis 29, rue Victor-Massé — 75009 Paris, immatriculée sous le numéro 392 818 332 R.C.S. Paris, par son président la société EXPERIMENTAL GROUP, elle-même représentée par son président Monsieur Olivier Bon ;
5. la société **MUNDOPOLITAN**,
société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 514 613 447 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;
6. la société **NEOPOLITAN**,
société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 489 629 162 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;
7. la société **BEL DE NUIT**,
société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 503 228 595 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;
8. la société **AGAVE**,
société à responsabilité limitée au capital de 13 250 euros, ayant son siège social sis



104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 531 195 733 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;

9. la société **SIDEWAYS PARIS**,
société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 531 192 706 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;
10. la société **ECC CHINATOWN LTD 8387860**,
ayant son siège social sis 25, Manchester Square, London WIU 3PY, et pour représentant légal Monsieur Romée de Goriaïnoff ;
11. la société **EXPERIMENTAL WORLDWIDE LDT 7311660**,
ayant son siège social sis 25, Manchester Square, London WIU 3PY, et pour représentant légal Monsieur Romée de Goriaïnoff ;
12. la société **EXPERIMENTAL EVENTS AND CONSULTING LDT 8173139**,
ayant son siège social sis 25, Manchester Square, London WIU 3PY, et pour représentant légal Monsieur Romée de Goriaïnoff ;
13. la société **CVS LONDON LDT 8639105**,
ayant son siège social sis 25, Manchester Square, London WIU 3PY, et pour représentant légal Monsieur Pierre-Charles Cros ;
14. la société **SUPERNATURAL WINES NY INC EIN 46-5068368**,
ayant son siège social sis 60, Broad Street-Suit 3502, New York, NY 10004, et pour représentant légal Monsieur Romée de Goriaïnoff ;
15. la société **EXPERIMENTAL COCKTAIL NEW-YORK INC EIN 27-5283224**,
ayant son siège social sis 60, Broad Street-Suit 3502, New York, NY 10004, et pour représentant légal Monsieur Romée de Goriaïnoff ;
16. la société **EXPERIMENTAL SILENCIO SOCIEDAD LIMITADA, 13018562**
ayant son siège social sis Calle Cataluna, 33, local 3, 07800 Eivissa, et pour représentant légal Monsieur Romée de Goriaïnoff,
17. la société **ECC EAST LONDON LDT 9318767**,
ayant son siège social sis 25, Manchester Square, London WIU 3PY, et pour représentant légal Monsieur Romée de Goriaïnoff ;
18. la société **HOTEL POISSONNIERE**,
société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège social 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 817 807 191 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;
19. la société **OCTOPOLITAN**,
société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège social 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 817 799 570 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon,



La convention a pour objet « *Lorsqu'une société du Groupe a conclu ou conclura un emprunt avec un établissement bancaire, ci-après dénommée la « Société Emprunteuse », et que tout ou partie des fonds bénéficient ou bénéficieront à une autre société du Groupe, ci-après dénommée la « Société Bénéficiaire des Fonds », cette dernière s'engage, au prorata des fonds prêtés par l'établissement bancaire dont elle a bénéficiés, à rembourser à la Société Emprunteuse les échéanciers qu'elle supporte » et est conclue aux conditions suivantes :*

« Article 2 : Obligation des Parties

La Société Emprunteuse enverra chaque année un courrier en double exemplaire à la Société Bénéficiaire des Fonds contenant la part de l'échéancier que cette dernière doit rembourser à la Société Emprunteuse ainsi que sa rémunération donnée à l'article 3 des présentes.

La signature et le retour d'un exemplaire par la Société Bénéficiaire des Fonds à la Société Emprunteuse valant acceptation par cette dernière.

Article 3 : Rémunération des sommes prêtées

Les sommes prêtées dans de telles hypothèses seront consentis et acceptés moyennant un intérêt de 5% sur le taux d'intérêt appliqué par l'établissement bancaire, au prorata des intérêts par rapport aux fonds dont bénéficie ou bénéficiera la Société Bénéficiaire des Fonds. »

Cette convention est entrée en vigueur à sa date de signature pour une durée indéterminée.

- **Avenant n° 4 à la Convention de trésorerie conclue 4 janvier 2017 :**

Cet avenant intègre les sociétés :

- **CHESTERFIELD CLUB LTD 9869765**
ayant son siège social sis 14 David Mews WIU6EQ - London et pour représentant légal Monsieur Trent Ward ;
- **HENRIETTA STREET HOTEL LTD 100045751**
ayant son siège social sis 14 David Mews WIU6EQ - London et pour représentant légal Monsieur Romée de Goriainoff ;
- **ECC MAYFAIR LTD 10071894**
ayant son siège social sis 14 David Mews WIU6EQ - London et pour représentant légal Monsieur Romée de Goriainoff

à la convention de trésorerie du groupe conclut le 1^{er} janvier 2014

Les sociétés déjà parties à cette dernière convention étant les suivantes :

1. la société **EXPERIMENTAL GROUP**,
société par actions simplifiée au capital de 806 200 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 524 095 064 R.C.S.

6

Paris, représentée par son président Monsieur Olivier Bon,

2. la société **CONFESSIONS SAS**,
société par actions simplifiée au capital de 16 981,20 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 533 636 288 R.C.S. Paris, représentée par son président la société EXPERIMENTAL GROUP, elle-même représentée par son président Monsieur Olivier Bon ;
3. la société **ECC INTERNATIONAL**,
société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 533 239 653 R.C.S. Paris, représentée par son président Monsieur Romée de Goriaïhoff ;
4. la société **HOTEL DES ARTISTES**,
société par actions simplifiée au capital de 121 422,60 euros, ayant son siège social sis 29, rue Victor-Massé — 75009 Paris, immatriculée sous le numéro 392 818 332 R.C.S. Paris, représentée par son président la société EXPERIMENTAL GROUP, elle-même représentée par son président Monsieur Olivier Bon ;
5. la société **MUNDOPOLITAN**,
société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 514 613 447 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;
6. la société **NEOPOLITAN**,
société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 489 629 162 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;
7. la société **BEL DE NUIT**,
société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 503 228 595 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;
8. la société **AGAVE**,
société à responsabilité limitée au capital de 13 250 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 531 195 733 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;
9. la société **SIDEWAYS PARIS**,
société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 531 192 706 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;
10. la société **ECC CHINATOWN LTD 8387860**,
ayant son siège social sis 25, Manchester Square, London W1U 3PY, et pour représentant légal Monsieur Romée de Goriaïhoff ;
11. la société **EXPERIMENTAL WORLDWIDE LTD 7311660**,
ayant son siège social sis 25, Manchester Square, London W1U 3PY, et pour


7

représentant légal Monsieur Romée de Goriaïnoff ;

12. la société **EXPERIMENTAL EVENTS AND CONSULTING LTD 8173139**,
ayant son siège social sis 25, Manchester Square, London WIU 3PY, et pour
représentant légal Monsieur Romée de Goriaïnoff ;
13. la société **CVS LONDON LTD 8639105**,
ayant son siège social sis 25, Manchester Square, London WIU 3PY, et pour
représentant légal Monsieur Pierre-Charles Cros ;
14. la société **SUPERNATURAL WINES NY INC EIN 46-5068368**,
ayant son siège social sis 60, Broad Street-Suit 3502, New York, NY 10004, et pour
représentant légal Monsieur Romée de Goriaïnoff ;
15. la société **EXPERIMENTAL COCKTAIL NEW-YORK INC EIN 27-5283224**,
ayant son siège social sis 60, Broad Street-Suit 3502, New York, NY 10004, et pour
représentant légal Monsieur Romée de Goriaïnoff ;
16. la société **EXPERIMENTAL SILENCIO SOCIEDAD LIMITADA, 13018562**
ayant son siège social sis Calle Cataluna, 33, local 3, 07800 Eivissa, et pour
représentant légal Monsieur Romée de Goriaïnoff ;
17. la société **ECC EAST LONDON LTD 9318767**,
ayant son siège social sis 25, Manchester Square, London WIU 3PY, et pour
représentant légal Monsieur Romée de Goriaïnoff ;
18. la société **HOTEL POISSONNIERE**,
société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège social 104,
rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 817 807 191 R.C.S. Paris,
représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;
19. la société **OCTOPOLITAN**,
société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège social 104,
rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 817 799 570 R.C.S. Paris,
représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;
20. la société **IMAGINE** société par actions simplifiée, ayant son siège social 10, avenue
de la Grande Armée — 75017 Paris, immatriculée sous le numéro 524 477 924 R.C.S.
Paris, représentée par son Président Monsieur Jean MOUEIX.

La convention a pour objet « *La présente convention a pour objet d'optimiser la gestion de la trésorerie de chacune des Parties en prévoyant une faculté de placement réciproque de leurs excédents de trésorerie, en fonction de leurs disponibilités et de leurs besoins respectifs.* » et est conclue aux conditions suivantes :

« **Article 2 : Rémunération des sommes prêtées**

Les sommes prêtées inter-sociétés seront consentis et acceptés moyennant un intérêt égal au taux de l'intérêt légal. »



Cette convention est entrée en vigueur à sa date de signature pour une durée indéterminée.

- Avenant n°2 à la Convention d'assistance, de prestations de services et d'animation conclue le 2 janvier 2018

Cet avenant intègre la société **HOTEL POISSONNIERE**, société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège social 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 817 807 191 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon, à la Convention d'assistance, de prestations de services et d'animation conclue le 1^{er} janvier 2015.

Les sociétés déjà parties à cette dernière convention étant les suivantes :

1. la société **EXPERIMENTAL GROUP**,
société par actions simplifiée au capital de 806 200 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 524 095 064 R.C.S. Paris, représentée par son président Monsieur Olivier Bon,
2. la société **CONFESSIONS SAS**,
société par actions simplifiée au capital de 16 981,20 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 533 636 288 R.C.S. Paris, représentée par son président la société EXPERIMENTAL GROUP, elle-même représentée par son président Monsieur Olivier Bon ;
3. la société **HOTEL DES ARTISTES**,
société par actions simplifiée au capital de 121 422,60 euros, ayant son siège social sis 29, rue Victor-Massé — 75009 Paris, immatriculée sous le numéro 392 818 332 R.C.S. Paris, représentée par son président la société EXPERIMENTAL GROUP, elle-même représentée par son président Monsieur Olivier Bon ;
4. la société **MUNDOPOLITAN**,
société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 514 613 447 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;
5. la société **NEOPOLITAN**,
société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 489 629 162 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;
6. la société **BEL DE NUIT**,
société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 503 228 595 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;
7. la société **AGAVE**,
société à responsabilité limitée au capital de 13 250 euros, ayant son siège social sis 104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 531 195 733 R.C.S. Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;

8. la société **SIDEWAYS PARIS**,
société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège social sis
104, rue d'Aboukir — 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 531 192 706 R.C.S.
Paris, représentée par son gérant Monsieur Olivier Bon ;

Cette convention a pour objet :

« ARTICLE 1 – Objet de la convention »

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire va assurer au profit des Bénéficiaires une assistance et une animation au moyen de diverses prestations.

Le Prestataire s'engage en conséquence à fournir aux Bénéficiaires les prestations de services définies ci-après, dans les conditions établies ci-dessous.

ARTICLE 2 – Prestations de services fournies

Par les présentes, le Prestataire s'engage à mettre à la disposition des Bénéficiaires l'assistance et tous services à caractère stratégique.

Lesdits services sont les suivants :

2.1. Management et stratégie

- ✓ *Définition des choix stratégiques en vue de leur présentation auprès des organes sociaux des sociétés ;*
- ✓ *Détermination et coordination des axes de développement ;*
- ✓ *Assistance aux questions posées et problèmes rencontrés par la direction des sociétés, en tous domaines ;*
- ✓ *Développement interne et externe des activités.*

2.2. Assistance en matière financière

- ✓ *Planification financière - Gestion et direction financière - Conseils et recommandations concernant la politique financière ;*
- ✓ *Assistance dans la préparation des budgets annuels et programmes financiers ;*
- ✓ *Recommandations et conseils se rapportant aux plans prévisionnels de développement ;*
- ✓ *Conseils relatifs au financement des investissements projetés ;*
- ✓ *Assistance en matière d'ouverture de lignes de crédit et de négociation avec les organismes financiers ;*
- ✓ *Conseils et recommandations quant à la gestion de la trésorerie ;*
- ✓ *Assistance à l'obtention des différentes subventions et incitations, dont pourrait bénéficier les Bénéficiaires.*



2.3. Assistance en matière commerciale

- ✓ *Définition de la politique commerciale - Conseils divers en matière de stratégie et de politique commerciale ;*
- ✓ *Conseils en matière de planification commerciale et quant aux formes appropriées de commercialisation des activités des Bénéficiaires ;*
- ✓ *Etudes de marché et identification des lieux potentiels ;*
- ✓ *Assistance en matière de marketing, de promotion des ventes et de publicité ;*
- ✓ *Etudes des actions promotionnelles ou publicitaires souhaitables et recommandations quant à leur réalisation ;*
- ✓ *Gestion et dépôts des marques et droits d'auteur ;*
- ✓ *D'une manière générale, coordination, entre les Bénéficiaires, de leurs actions commerciales et veille à la synergie entre eux.*

2.4. Communication

- ✓ *Définition de la politique de communication ;*
- ✓ *Assistance en matière de communication externe ;*
- ✓ *Assistance aux créations de supports de communication dans leur forme et rédaction ;*
- ✓ *Animation et organisation d'événements (congrès, séminaires, expositions, manifestations diverses etc.).*

2.5. Domaines administratifs, comptables et de gestion

- ✓ *Le contrôle et la coordination des procédures comptables ;*
- ✓ *Assistance en matière de contrôle de gestion ;*
- ✓ *Assistance en matière de comptabilité et de gestion financière, comprenant les services du Prestataire relatifs à l'amélioration des supports administratifs de base, au suivi et au perfectionnement des procédures comptables ;*
- ✓ *Conseils relatifs à l'établissement des tableaux de bord financiers, ainsi que pour l'établissement et le contrôle des budgets ;*
- ✓ *Conseils relatifs à l'établissement et la bonne interprétation des comptes sociaux ;*
- ✓ *Recommandations quant aux programmes d'investissement à court, moyen et long terme ;*
- ✓ *Animation et organisation des obligations sociales des Bénéficiaires (Représentation, délégation de salariés, Comité d'Entreprise, CHSCT...) avec établissement des procédures et affichages à mettre en œuvre. Les Bénéficiaires ayant à respecter les procédures mises en œuvre et à informer le Prestataire de la bonne exécution de celles-ci de façon à permettre au Prestataire d'assurer la sécurité juridique indispensable à la matière sociale notamment ;*
- ✓ *Prise en charge des relations avec les Commissaires aux comptes.*

2.6. Gestion des ressources humaines

- ✓ *Définition de la politique de recrutement et des rémunérations ;*
- ✓ *Assistance au recrutement et à tous les aspects de la gestion des ressources humaines (entretien individuel, contrats de travail, sanctions, licenciement, formations etc.) ;-*
- ✓ *suivi et mise en œuvre de la réglementation en matière de droit du travail, de droit de la sécurité sociale, de régimes de prévoyance, d'hygiène et de sécurité.*

2.7. Assistance en matière juridique et fiscale

- ✓ Assistance juridique et fiscale ;
- ✓ Audit juridique et fiscal concernant investissements ou acquisitions ;
- ✓ Choix des différents prestataires externes dans le domaine du droit, de la fiscalité et de l'assurance.

2.8. Locaux et matériels

- ✓ Assistance dans les décisions d'achat, de vente ou de location de locaux ;
- ✓ Assistance dans le choix des matériels et les dates d'acquisition ou de renouvellement.

2.9. Services informatiques

- ✓ Gestion du parc informatique et, plus généralement, de la conservation, de l'exploitation et de la sécurité des données, systèmes et réseaux.

2.10. Organisation d'évènements

- ✓ Gestion des privatisations des fonds de commerce des Bénéficiaires ;
- ✓ Négociation des privatisations des fonds de commerce des Bénéficiaires ;
- ✓ Gestion et organisation des soirées à thème des fonds de commerce des Bénéficiaires.

2.11. Agents de maintenance

- ✓ Négociation des contrats d'agents de maintenance ;
- ✓ Planning des agents de maintenance.

Et plus généralement le Prestataire s'engage à définir avec les directions des Bénéficiaires la stratégie commerciale, l'organisation des services administratifs et d'assurer leur fonctionnement ainsi que leur coordination.

Dans le cadre de sa mission générale d'assistance, le Prestataire conseillera notamment les directions des Bénéficiaires sur le choix des modes de financement et des décisions de gestion financière.

Il est précisé que la liste de services établie ci-dessus n'est pas limitative, le Prestataire pouvant, le cas échéant et à la demande des Bénéficiaires, rendre à ces derniers d'autres services. »

La rémunération due à la société EXPERIMENTAL GROUP en contrepartie de ses prestations est :



« ARTICLE 5 – Rémunération du Prestataire

5.1. La nature, la diversité et la fréquence des prestations susceptibles d'être réalisées en vertu des présentes ne permettent pas d'envisager une facturation au coup par coup des services rendus par le Prestataire.

Les Parties conviennent que le recours par les Bénéficiaires aux services du Prestataire étant, en fait, en relation avec le volume de leurs activités, la rémunération due au Prestataire par chaque Bénéficiaire est fonction du volume de leurs activités.

Ainsi les Bénéficiaire supportent :

- le total des charges de fonctionnement du Prestataire, défini comme le total des charges d'exploitation du Prestataire diminué :
 - o du total de ses produits d'exploitation, auquel est préalablement retranché les produits de prestations de service ;*
 - o de son résultat exceptionnel, dans l'hypothèse où ce dernier est bénéficiaire ;*
 - o des prestations facturées aux Bénéficiaires au titre de l'article 5.3, à hauteur de 90% ;*
 - o de toute prestation de service facturée par le Prestataire à toute société non partie au présente, à hauteur de 95% ;*

*et augmenté de son résultat exceptionnel, dans l'hypothèse où ce dernier est déficitaire,**
- au prorata de leurs quotes-parts dans la réalisation du chiffres d'affaires total (hors taxes) de ces derniers sur une période annuelle, étant précisé que le chiffre d'affaires retenu pour les activités de restaurant seront minorés de 35%, afin de tenir compte du montant de chiffre d'affaires nécessairement supérieur et de la marge nécessairement inférieure pour cette activité comparativement aux activités de bar et d'hôtel ;*
- augmenté d'une marge de 5 %.*

Cette rémunération s'entend hors taxes, taxes en sus à la charge des Bénéficiaires qui s'y oblige.

Par chiffre d'affaires hors taxes, il convient d'entendre le chiffre d'affaires annuel hors taxes effectivement facturé par les Bénéficiaires, hors tous rabais, remises ou ristournes.

5.2. La rémunération stipulée ci-avant sera réglée, au titre de chaque exercice, sous forme d'acomptes provisionnels mensuels, d'un montant égal à un douzième de la rémunération du Prestataire au cours de l'année précédant celle donnant lieu à règlement, une régularisation intervenant en fin d'année sur la base du chiffre d'affaires hors taxes effectivement réalisé par les Bénéficiaires au cours de l'exercice et de leurs résultats courants.

Pour la première année contractuelle, ces acomptes mensuels sont fixés à un douzième de la rémunération du Prestataire perçue au titre de Convention d'assistance, de prestations de services et d'animation conclue entre les Parties le 1^{er} janvier 2014.

Les acomptes provisionnels mensuels seront payables sous délai de trente (30) jours à compter de la réception, par les Bénéficiaires, des factures émises par le Prestataire.

La régularisation annuelle interviendra au plus tard le 30 mai de chaque année, les Bénéficiaires étant tenues de communiquer sans délai au Prestataire le chiffre d'affaires net hors taxes effectivement réalisé par elle dès lors que celui-ci est définitivement connu ainsi que son résultat courant. Au cas où la régularisation ferait apparaître que le montant de la rémunération due au Prestataire est supérieur au total des acomptes provisionnels déjà perçus par lui, le complément sera payable par la société débitrice sous délai de trente (30) jours à compter de la réception de la facture émise par le Prestataire. Dans le cas contraire, la différence constatée au profit des Bénéficiaires sera imputée, jusqu'à épuisement, sur le montant des premiers acomptes provisionnels dus au titre de l'exercice suivant.

Les Bénéficiaires s'engagent à fournir au Prestataire les justificatifs permettant à ce dernier de s'assurer de la sincérité des éléments retenus pour le calcul de la rémunération stipulée ci-avant.

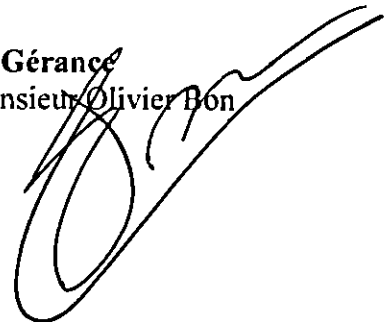
5.3. La rémunération forfaitaire stipulée au présent article ne couvre pas les demandes de travaux particuliers ne relevant pas, du fait de leur nature ou de leur ampleur, des missions constituant l'objet de la présente convention, lesquels travaux particuliers seront alors l'objet d'une facturation spécifique, déterminé par le coût de réalisation des travaux particuliers pour le Prestataire majoré d'une marge de 10%. »

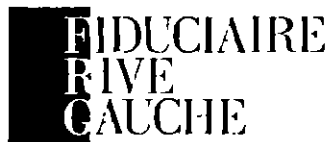
Cette convention est conclue pour une durée déterminée d'une (1) année.

Elle se renouvellera ensuite par tacite reconduction, pour de nouvelles périodes d'une année, à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des Parties, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, six (6) mois au moins avant l'arrivée du terme.

Fait à Paris le 15 juin 2018,

La Gérance
Monsieur Olivier Bon





Société d'Expertise comptable

217-219, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

Tél. : 01 56 90 19 00

Fax : 01 56 90 19 01

NEOPOLITAN

**37 RUE SAINT SAUVEUR
75002 PARIS**

ETATS FINANCIERS

du 01/01/2017 au 31/12/2017

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan	2
ACTIF	2
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
PASSIF	3
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>3</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>3</i>
Compte de résultat	4
Bilan détaillé	6
ACTIF	6
<i>Actif immobilisé</i>	<i>6</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>6</i>
PASSIF	8
<i>Capitaux Propres</i>	<i>8</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>8</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>8</i>
Compte de résultat détaillé	10
Annexes 2018	13
PREAMBULE	13
REGLES ET METHODES COMPTABLES	13
AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	14
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	15
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	16
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	16
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	17
DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE	17
RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	18
Llase 18 IS RN	19
Llase 18 Integ Fille	47

Attestation de Présentation**ATTESTATION**

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise NEOPOLITAN pour l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 52 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	692 016,98 Euros
chiffre d'affaires	994 955,61 Euros
résultat net comptable	67 798,48 Euros

Fait à PARIS
Le 14/05/2018

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet FIDUCIAIRE RIVE GAUCHE

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	1 206	1 206		114	- 114
Fonds commercial	100 000		100 000	100 000	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	51 557	50 838	719	1 676	- 957
Autres immobilisations corporelles	116 095	80 238	35 857	31 355	4 502
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	7 320		7 320	7 320	
TOTAL (I)	276 177	132 281	143 896	140 464	3 432
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	30 212		30 212	26 335	3 877
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	12 840	5 122	7 718	6 214	1 504
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs	7 567		7 567	2 093	5 474
· Personnel	7		7		7
· Organismes sociaux					
· Etat, impôts sur les bénéfices					
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	19 488		19 488	37 696	- 18 208
· Autres	395 922	17 217	378 705	374 410	4 295
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	103 097		103 097	55 756	47 341
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	1 326		1 326	918	408
TOTAL (II)	570 460	22 339	548 121	503 422	44 699
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	846 637	154 620	692 017	643 886	48 131

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 6 000)	6 000	6 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	600	600	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	290 017	243 865	46 152
Résultat de l'exercice	67 798	46 152	21 646
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	364 415	296 617	67 798
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	92 827	140 177	- 47 350
. Découverts, concours bancaires		89	- 89
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	381	525	- 144
. Associés	17 745	23 070	- 5 325
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 166	90 909	45 257
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	28 313	31 349	- 3 036
. Organismes sociaux	34 871	33 496	1 375
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 387	22 846	- 8 459
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 910	4 808	- 1 898
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	327 602	347 269	- 19 667
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	692 017	643 886	48 131

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises				872	- 872	-100
Production vendue biens	974 722		974 722	916 984	57 738	6,30
Production vendue services	20 234		20 234	21 163	- 929	-4,39
Chiffres d'affaires Nets	994 956		994 956	939 019	55 937	5,96
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			-2 034		- 2 034	N/S
Autres produits			219	891	- 672	-75,42
Total des produits d'exploitation (I)			993 141	939 911	53 230	5,66
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			236 904	225 562	11 342	5,03
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-3 877	-8 524	4 647	54,52
Autres achats et charges externes			389 019	337 753	51 266	15,18
Impôts, taxes et versements assimilés			4 494	6 329	- 1 835	-28,99
Salaires et traitements			204 702	198 061	6 641	3,35
Charges sociales			55 818	53 409	2 409	4,51
Dotations aux amortissements sur immobilisations			7 481	10 852	- 3 371	-31,06
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant				5 122	- 5 122	-100
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			5 456	12 968	- 7 512	-57,93
Total des charges d'exploitation (II)			899 997	841 532	58 465	6,95
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			93 144	98 378	- 5 234	-5,32
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			3 119	4 073	- 954	-23,42
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			162	51	111	217,65
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			3 281	4 124	- 843	-20,44
Dotations financières aux amortissements et provisions			172	17 045	- 16 873	-98,99
Intérêts et charges assimilées			6 657	9 670	- 3 013	-31,16
Différences négatives de change			12	218	- 206	-94,50
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			6 841	26 933	- 20 092	-74,60
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-3 560	-22 808	19 248	84,39
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			89 584	75 570	14 014	18,54

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 025	- 8 025	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		8 025	- 8 025	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	341	178	163	91,57
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	502	11 575	- 11 073	-95,66
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	843	11 753	- 10 910	-92,83
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-843	-3 728	2 885	77,39
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	20 942	25 690	- 4 748	-18,48
Total des Produits (I+III+V+VII)	996 422	952 060	44 362	4,66
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	928 624	905 908	22 716	2,51
RESULTAT NET	67 798	46 152	21 646	46,90
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort prov.	Net	Net		
Actif immobilisé						
Concessions, brevets, droits similaires	1 206	1 206		114	- 114	
205000 BVT, LIC, LOGI, MARQUES, SITE INTER	1 206		1 206	1 206		
280500 AMORT LICENCE		1 206	-1 206	-1 092	- 114	
Fonds commercial	100 000		100 000	100 000		
207000 FONDS DE COMMERCE	100 000		100 000	100 000		
Installations tech., matériel & outillage indu	51 557	50 838	719	1 676	- 957	
215000 INSTALLATION TECH/MAT/OUT/INDUST	51 557		51 557	51 557		
281500 AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE		50 838	-50 838	-49 881	- 957	
Autres immobilisations corporelles	116 095	80 238	35 857	31 355	4 502	
218100 AUTRES A.A.I	97 503		97 503	86 591	10 912	
218300 MATERIEL INFORMATIQU	8 460		8 460	8 460		
218400 MOB.& MAT.BUREAU	10 132		10 132	10 132		
281810 AMORT.AG.CONS.DIVERS		62 992	-62 992	-57 009	- 5 983	
281830 AMT MATERIEL INFO		8 460	-8 460	-8 460		
281840 AMORT. MOBILIER		8 786	-8 786	-8 358	- 428	
Autres immobilisations financières	7 320		7 320	7 320		
275000 DEPOTS ET CAUTIONNME	7 320		7 320	7 320		
TOTAL (I)	276 177	132 281	143 896	140 464	3 432	
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	30 212		30 212	26 335	3 877	
317000 STOCK MATIERES PREM,	30 212		30 212	26 335	3 877	
Clients et comptes rattachés	12 840	5 122	7 718	6 214	1 504	
411000 CLIENT	12 840		12 840	11 335	1 505	
491000 PROV DEPREC CPT CLIENT		5 122	-5 122	-5 122		
Fournisseurs débiteurs	7 567		7 567	2 093	5 474	
401000 FOURNISSEURS	7 567		7 567	2 093	5 474	
Personnel	7		7		7	
421000 PERSONNEL-REMUNERATIONS DUES	7		7		7	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	19 488		19 488	37 696	- 18 208	
445660 TVA DEDUCTIBLE	5 746		5 746	37 318	- 31 572	
445669 TVA DEDUCTIBLE INTRACOM	755		755		755	
445670 CREDIT DE TVA				189	- 189	
445710 TVA COLL. 10 %	28		28		28	
445780 TVA COLLECTEE INTRAC				189	- 189	
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	12 959		12 959		12 959	
Autres	395 922	17 217	378 705	374 410	4 295	
409800 FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR				41 138	- 41 138	
451290 C/C CONFESSIONS	37 837		37 837	34 442	3 395	
451309 C/C EXPERIMENTAL GRP	261 940		261 940	227 419	34 521	
451311 C/C OTHER CLUB	17 217		17 217	17 045	172	
451318 C/C MUNDOPOLITAN	8 739		8 739	911	7 828	
451322 C/C HOTEL DES ARTIST	64 902		64 902	64 258	644	
462009 CREANCES S/ CESSION IMMOS	1 794		1 794	1 794		
467203 BACHAUMONT	373		373	373		
468700 PRODUITS A RECEVOIR	3 119		3 119	4 073	- 954	
495311 DEPRECIATION CC OTHER		17 217	-17 217	-17 045	- 172	
Disponibilités	103 097		103 097	55 756	47 341	
511830 SOG13 - AMEX RECUES	1 088		1 088	1 267	- 179	
511831 SOG13 -CB RECUES	10 218		10 218	6 869	3 349	
511835 SOG13 ESP RECUES	7 770		7 770	23 260	- 15 490	
512680 SOCIETE GENERALE-	83 911		83 911	24 250	59 661	
531000 CAISSE	110		110	110		

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Charges constatées d'avance 486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 326 1 326		1 326 1 326	918 918	408 408
TOTAL (II)	570 460	22 339	548 121	503 422	44 699
TOTAL ACTIF (0 à V)	846 637	154 620	692 017	643 886	48 131

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 6 000) 101300 CAPITAL APPELE VERSE	6 000 6 000	6 000 6 000	
Réserve légale 106100 RESERVE LEGALE	600 600	600 600	
Report à nouveau 110000 REP A NOUVEAU CREO	290 017 290 017	243 865 243 865	46 152 46 152
Résultat de l'exercice	67 798	46 152	21 646
TOTAL (I)	364 415	296 617	67 798
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	92 827	140 177	- 47 350
164117 EMPRUNT(S) France BO		10 515	- 10 515
164120 EMPRUNT SG 30K?		8 514	- 8 514
164121 EMPRUNT LENOIX 150K	92 827	121 148	- 28 321
. Découverts, concours bancaires		89	- 89
518600 INTERETS COURUS A PA		89	- 89
Divers	381	525	- 144
168800 INTERETS COURUS	381	525	- 144
Associés	17 745	23 070	- 5 325
451100 INTRAGROUPE - EXPERIMENTAL GROUPE	6 483	13 695	- 7 212
451230 C/C OCTOPOLITAN	1 803		1 803
451319 C/C SIDEWAYS	9 375	9 282	93
458800 ASSOCIES INTERETS COURUS A PAYER	84	92	- 8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 166	90 909	45 257
401000 FOURNISSEURS	50 823	82 173	- 31 350
401600 FOURNISSEUR CONSIGNE / DECONSIGNE	71	71	
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	74 729	8 666	66 063
408101 FACT.FOURN.NON PARVENUES NEO	10 544		10 544
. Personnel	28 313	31 349	- 3 036
421000 PERSONNEL-REMUNERATIONS DUES	13 386	12 295	1 091
421100 STC ANTERIEURS	487		487
428200 PERS CONGES A PAYER	14 440	19 054	- 4 614
. Organismes sociaux	34 871	33 496	1 375
431000 URSSAF	24 951	21 417	3 534
437100 RETRAITE	2 264	4 932	- 2 668
437300 MUTUELLE-PREVOYANCE	2 794	910	1 884
438200 ORG.SOC. CONGES A PAYER	4 863	6 237	- 1 374
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 387	22 846	- 8 459
445500 ETAT TAXES SUR C.A. A DECAISSER	12 878	15 344	- 2 466
445720 TVA COLL 20 %	754	1 754	- 1 000
445780 TVA COLLECTEE INTRAC	755		755
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES		5 748	- 5 748
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 910	4 808	- 1 898
447020 TAXE APPRENTISSAGE	1 403	1 359	44
447030 FORMATION PROFESSION	1 247	1 142	105
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	261	2 307	- 2 046

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
TOTAL (IV)	327 602	347 269	- 19 667
TOTAL PASSIF (I à V)	692 017	643 886	48 131

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises				872	- 872	-100
707129 REFACT FRAIS INTERCO 20 %				872	- 872	-100
Production vendue biens	974 722		974 722	916 984	57 738	6,30
701110 VENTES SOFT	11 788		11 788	1 945	9 843	506,07
701120 VENTES SPIRIT	958 253		958 253	915 040	43 213	4,72
701130 VENTES VINCHAMPAGNE	4 680		4 680		4 680	N/S
Production vendue services	20 234		20 234	21 163	- 929	-4,39
706110 EVENTS 10 %				400	- 400	-100
706120 EVENTS SPIRIT	6 100		6 100	19 215	- 13 115	-68,25
706140 EVENTS	13 400		13 400		13 400	N/S
LOC/PRIVAT/CONSULTI						
708310 REFACT CHILER				996	- 996	-100
708800 AUTRES PRODUIT ET ACT ANNE	734		734	552	182	32,97
Chiffre d'affaires Net	994 956		994 956	939 019	55 937	5,96

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de		-2 034		- 2 034	N/S
791000 TRANSFERT CHG EXPLOITATION		-2 034		- 2 034	N/S
Autres produits		219	891	- 672	-75,42
758000 PRDTS DIV.GEST.COUR.		219	159	60	37,74
758130 ECART DE CAISSE			733	- 733	-100
Total des produits d'exploitation (I)		993 141	939 911	53 230	5,66
Achats de matières premières et autres approvisionnement		236 904	225 562	11 342	5,03
601100 FOOD		49 737	44 162	5 575	12,62
601101 ACHATS ALCOOLS		163 351	165 530	- 2 179	-1,32
601102 ACHATS NON ALCOOLS		4 931	8 212	- 3 281	-39,95
601121 SPIRIT INTERCO		3 601	7 232	- 3 631	-50,21
601130 VIN		9 856		9 856	N/S
601131 VIN INTERCO		5 429		5 429	N/S
601710 ACHATS FOURNITURES			427	- 427	-100
Variation de stock (matières premières et autres approv.)		-3 877	-8 524	4 647	54,52
603100 VARIATIONS MAT PREM		-3 877	-8 524	4 647	54,52
Autres achats et charges externes		389 019	337 753	51 266	15,18
606100 EAU - EDF - GDF		9 428	7 556	1 872	24,78
606310 FOUNIT BUREAU		251	183	68	37,16
606510 PETITS MAT, & MOB,		10 331	10 753	- 422	-3,92
606610 FOURNIT, ENTRETIEN		7 847	6 639	1 208	18,20
611000 SOUS TRAITANCE GENERALE		905		905	N/S
611100 PRESTATION DJS		51 936	51 199	737	1,44
611110 PRESTATION PHYSIO		43 468	43 166	302	0,70
611130 PRESTATIONS CARTES		232		232	N/S
611300 PRESTATIONS RANSPORT DE FOND		2 288	918	1 370	149,24
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES		26 886	27 075	- 189	-0,70
613201 Loc Appartement Confessions		12 660	12 660		0,00
613500 LOCATIONS BRINKS		1 016	508	508	100,00
613510 FLAT LEASE CHILLER SIDEWAYS		1 935	1 073	862	80,34
613511 LOCATION LOG MANAGER			150	- 150	-100
613530 LOCAM MACH A JUS		2 854	2 854		0,00
613550 LOCAM TPE 994591		852	852		0,00
614000 CHARGES LOCATIVES		2 820	2 220	600	27,03
615200 PRESTATIONS NETTOYAGE		7 650	8 940	- 1 290	-14,43
615530 ENTR. & REP. DIVERS		2 822	3 274	- 452	-13,81
616200 ASSURANCES		4 571	3 869	702	18,14

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice precedent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
622600 HONORAIRES JURIDIQUE ET COMPTABLE	5 280	7 809	- 2 529	-32,39
622610 HONORAIRES PLATEFORME	1 110	3 600	- 2 490	-69,17
622620 HONORAIRES GESTION DES STOCKS	4 577	9 095	- 4 518	-49,68
622680 HONORAIRES OCCASIONNELS	1 370	3 437	- 2 067	-60,14
624100 PORTS S/ACHATS SOUM	129	70	59	84,29
625100 VOY. & DPLCTS PERS.	1 338	865	473	54,68
625700 RECEPTIONS	1 365	837	528	63,08
626200 ORANGE	549	909	- 360	-39,60
626300 FREE	485		485	N/S
627200 FRAIS SUR EMPRUNT	1 300	1 629	- 329	-20,20
627500 Services banques	2 273	2 418	- 145	-6,00
627510 Frais remise CB / AMEX	3 913	4 248	- 335	-7,89
628100 COTISATIONS - SYNHORCAT	481	557	- 76	-13,64
628500 FRAIS DE SIEGE	174 096	118 393	55 703	47,05
Impôts, taxes et versements assimilés	4 494	6 329	- 1 835	-28,99
631200 TAXE APPRENTISSAGE	1 403	1 359	44	3,24
633300 FORMATION CONTINU	1 247	1 142	105	9,19
635100 CVAE	261	2 303	- 2 042	-88,67
635110 CFE	873	835	38	4,55
635120 TAXES FONCIERES	711	690	21	3,04
Salaires et traitements	204 702	198 061	6 641	3,35
641100 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BASE	206 560	199 911	6 649	3,33
641200 CONGES PAYES	-4 614	-2 633	- 1 981	75,24
641400 PRIMES DE TRANSPORT	1 064		1 064	N/S
641430 INDEMNITE CONV	1 692	783	909	116,09
Charges sociales	55 818	53 409	2 409	4,51
645100 URSSAF/ASSEDIC	47 945	42 911	5 034	11,73
645200 MUTUELLE	980	1 050	- 70	-6,67
645300 RETRAITE UGRR	12 517	12 185	332	2,72
645400 PERS COTISATIONS AUX ASSEDIC	8 788	8 517	271	3,18
645500 COTISATIONS PREVOYAN	803	774	29	3,75
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	618	791	- 173	-21,87
649200 CS SUR PROV. CP	-1 374	-824	- 550	66,75
649000 CICE	-14 459	-11 995	- 2 464	20,54
Dotations aux amortissements sur immobilisations	7 481	10 852	- 3 371	-31,06
681110 DOT AMORT INCORPOR	114	1 092	- 978	-89,56
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	7 367	9 760	- 2 393	-24,52
Dotations aux provisions sur actif circulant		5 122	- 5 122	-100
681740 PROVISION CLIENTS DOUTEUX		5 122	- 5 122	-100
Autres charges	5 456	12 968	- 7 512	-57,93
651100 REDEVANCES SACEM / SPRE	4 786	12 353	- 7 567	-61,26
651800 AUTRES REDEVANCES	100	41	59	143,90
658000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANT	560	268	292	108,96
658120 DIFF.DE CAISSE	9	306	- 297	-97,06
Total des charges d'exploitation (II)	899 997	841 532	58 465	6,95
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	93 144	98 378	- 5 234	-5,32
Autres intérêts et produits assimilés	3 119	4 073	- 954	-23,42
768000 AUTRES PRODUIT FINANCIER	3 119	4 073	- 954	-23,42
Différences positives de change	162	51	111	217,65
766000 ECART DE CHANGE	162	51	111	217,65
Total des produits financiers (V)	3 281	4 124	- 843	-20,44
Dotations financières aux amortissements et provisions	172	17 045	- 16 873	-98,99
686650 DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS CC	172	17 045	- 16 873	-98,99
Intérêts et charges assimilées	6 657	9 670	- 3 013	-31,16
661100 INT. DES EMPRUNTS	6 573	9 488	- 2 915	-30,72
661500 INTERETS SUR CC	84	92	- 8	-8,70
661600 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS FINANCEMEN		89	- 89	-100
Différences négatives de change	12	218	- 206	-94,50

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
666000 ECART DE CHANGE	12	218	- 206	-94,50
Total des charges financières (VI)	6 841	26 933	- 20 092	-74,60
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-3 560	-22 808	19 248	84,39
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	89 584	75 570	14 014	18,54
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 025	- 8 025	-100
778000 PRODUIT EXCEPTIONNEL DIVERS		8 025	- 8 025	-100
Total des produits exceptionnels (VII)		8 025	- 8 025	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	341	178	163	91,57
671100 PENALITES AMENDES	341		341	N/S
671200 CHARGES EXCEPTION. A REINTEGRER		178	- 178	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	502	11 575	- 11 073	-95,66
678800 AUTRES CHG EXCEPTIONNELLES	502	11 575	- 11 073	-95,66
Total des charges exceptionnelles (VIII)	843	11 753	- 10 910	-92,83
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-843	-3 728	2 885	77,39
Impôts sur les bénéfices (X)	20 942	25 690	- 4 748	-18,48
698100 INTEGRATION FISCALE - CHARGES IS	20 942	25 690	- 4 748	-18,48
Total des Produits (I+III+V+VII)	996 422	952 060	44 362	4,66
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	928 624	905 908	22 716	2,51
RESULTAT NET	67 798	46 152	21 646	46,90

Annexes 2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 692 016,98 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 67 798,48 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/05/2018 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
 - Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
 - Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

L'impact de la prise en compte du CICE sur les états financiers, est une diminution des comptes de charge de personnel de 14.459 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts de reconstitution de leur fonds de roulement.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Annexes 2018 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 100 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	100 000		100 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	100 000		100 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 276 177

Actif Immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	101 206			101 206
Immobilisations corporelles	156 739	10 913		167 652
Immobilisations financières	7 320			7 320
TOTAL	265 264	10 913		276 177

Amortissements et provisions d'actif = 132 281

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 092	114		1 206
Immobilisations corporelles	123 708	7 367		131 075
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	124 800	7 481		132 281

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Bvt, lic, logi, marques, site inter	1 206	1 206	0	1 an
Fonds de commerce	100 000	0	100 000	Non amortiss.
Installation tech/mat/out/indust	51 557	50 838	719	de 1 à 5 ans
Autres a a.i	97 503	62 992	34 511	de 1 à 10 ans
Matériel informatiqu	8 460	8 460	0	3 ans
Mob & mat bureau	10 132	8 786	1 345	5 ans
TOTAL	268 857	132 281	136 576	

Etat des créances = 444 471

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 320		7 320
Actif circulant & charges d'avance	437 151	437 151	
TOTAL	444 471	437 151	7 320

Provisions pour dépréciation = 22 339

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	22 167	172			22 339
Comptes financiers					
TOTAL	22 167	172			22 339

Annexes 2018 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Produits à recevoir par postes du bilan = 3 119

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 119
Disponibilités	
TOTAL	3 119

Charges constatées d'avance = 1 326

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 6 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	60	100,00	6 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	60	100,00	6 000

Etat des dettes = 327 602

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	92 827	30 043	62 784	
Dettes financières diverses	18 127	6 865	11 262	
Fournisseurs	136 166	136 166		
Dettes fiscales & sociales	80 482	80 482		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	327 602	253 556	74 046	

Charges à payer par postes du bilan = 105 302

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	381
Emp. & dettes financières div.	84
Fournisseurs	85 273
Dettes fiscales & sociales	19 564
Autres dettes	
TOTAL	105 302

Annexes 2018 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 3 119

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits a recevoir(468700)	3 119
TOTAL	3 119

Charges constatées d'avance = 1 326

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	1 326
TOTAL	1 326

Charges à payer = 105 302

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus(168800)	381
TOTAL	381

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Associes interets courus a payer(458800)	84
TOTAL	84

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues (408100)	74 729
Fact fourn non parvenues neo(408101)	10 544
TOTAL	85 273

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés a payer(428200)	14 440
Org soc. congés a payer(438200)	4 863
Etat autres charges a payer(448600)	261
TOTAL	19 564

Annexes 2018 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
b) Nombre d'actions émises	60	60	60	60	60
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	994 956	939 019	963 001	901 600	808 965
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	96 393	104 860	103 721	88 164	69 744
c) Impôt sur les bénéfices	15 987	25 690	27 508	27 693	12 959
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	80 406	79 170	76 213	60 471	56 786
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	72 753	46 152	65 665	50 661	46 162
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	1 340	1 320	1 270	1 008	946
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	1 213	769	1 094	844	769
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	204 702	198 061	189 603	168 234	139 537
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	55 818	53 409	51 149	48 024	32 214

Observations complémentaires

Liasse 18 IS RN

①

BILAN - ACTIF

DGI n° N° 2050 SD 2018

Formule d'abonnement
à la liasse 18 IS RN

Désignation de l'entreprise		NEOPOLITAN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois :		1 12	
Adresse de l'entreprise		37 RUE SAINT SAUVEUR 75002 PARIS		Durée de l'exercice précédent :		1 12	
Numéro SIRET :		4 8 9 6 2 9 1 6 2 0 0 0 3 7		Scant		<input type="checkbox"/>	
				Taux de change		3 1 1 1 2 2 0 1 1 2	
		Ben		Amortissements provision		Net	
Capital souscrit non appelé		VA					
Frais d'établissement		VB					
Frais de développement		VC					
Concessions, brevets et droits similaires		VD	1 206		1 206		
Fonds commercial et		VE	100 000			100 000	
Autres immobilisations incorporelles		VF					
Avances et comptes sur immobilisations incorporelles		VG					
Terrains		VH					
Constructions		VI					
Installations techniques matériel et outillage industriels		VJ	51 557		50 838	719	
Autres immobilisations corporelles		VK	116 095		80 238	35 857	
Immobilisations en cours		VL					
Avances et comptes		VM					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		VO					
Autres participations		VP					
Créances rattachées à des participations		VQ					
Autres titres immobilisés		VR					
Droits		VS					
Autres immobilisations financières		VT	7 320			7 320	
TOTAL II		VB	216 177	BB	132 281	143 896	
Matières premières, approvisionnements		BF	30 212	BA		30 212	
En cours de production de biens		BN		BB			
En cours de production de services		BP		BC			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT		BU			
Avances et comptes titres sur commandes		BV		BW			
Clients et comptes rattachés (*)		BN	12 840	BY	5 122	7 718	
Autres créances (*)		BZ	422 995	CA	17 217	405 768	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement dont actions propres		CD		CI			
Disponibilités		CE	103 097	CC		103 097	
Chèques constatés d'avance (*)		CF	1 326	CI		1 326	
TOTAL III		CF	570 460	CK	22 339	548 121	
Tous droits sur emprunt à et/ou		CV					
Primes de remboursement des obligations		CV					
Ecart de conversion actif		CV					
TOTAL GÉNÉRAL I + III		CG	846 637	CV	154 620	692 017	
Part de l'exercice en cours		CP					
Part de l'exercice précédent		CR					
Autres éléments de bilan		Stocks				Créances	

BAGE Expert-comptable Janvier 2018 Etat préparatoire.

Les explications complémentaires ont été déposées dans le Bulletin 2018.

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGF n° N° 2051 SD 2018

Classement de la société au 31/12/2017
de la loi n° 2017-105 du 28/01/2017

Designation de l'élément		NEOPOLITAN	Scant
		En euros	
CAPITAUX PROPRES	Capital social (ou individuel) (1) Dont versé	6 000	DA 6 000
	Primes d'émission de titres d'apport		DB
	Trants de réévaluation (2) Abont ecart d'équivalence	IK	DB
	Reserve légale (3)		DB 600
	Receives stantines et contractuelles		DI
	Receives réglementées (4) (Dont réserves de plus-values et réserves de réévaluation)	PI	DI
	Autres reserves (Dont réserve relative à l'écart d'équivalence et autres réserves)	II	DB
	Report à nouveau		DBI 290 317
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 61 798
	Subventions d'investissement		DI
	Provisions rplémentaires		DB
	TOTAL (II)		DI 364 415
Avances pour prêts	Produit des émissions de titres participatifs		DA
	Avances condamnées		DA
	TOTAL (III)		DA
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DB
	Provisions pour charges		DB
	TOTAL (III)		DB
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		DB
	Autres emprunts obligataires		DI
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DI 92 827
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs)	II	DA 18 127
	Avances et comptes reçus sur commandes en cours		DA
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DA 136 166
	Dettes fiscales et sociales		DA 80 482
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DA
Autres dettes		DA	
Comptes rattachés	Produits constatés d'avance (4)		DB
	TOTAL (IV)		DA 327 602
	(V)		DA
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		DA 692 017
RISQUES	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		DB
	(2) Dont	Reserve spéciale de réévaluation (1999)	DB
		Ecart de réévaluation libre	DB
		Reserve de réévaluation (1976)	DB
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		DB
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		DA 253 556	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		DA	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 102

Société Epargne Participative Janvier 2016 - Etat financier

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Le bilan est en euros (M€)
et est exprimé en milliers

Designation de l'entreprise		NEOPOLITAN		N°		Nom			
		Exercice N							
		France		Exportations et les raisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue								
								Imo- *	FE
	services *								
	Chiffres d'affaires nets *	IJ	994 956	IK		JL	994 956		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					JO			
	Reprises sur amortissements et provisions transferts de charges * 9					JP	(2 034)		
Autres produits (I, (I))					IQ	219			
Total des produits d'exploitation (2, (I))						IR	993 141		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					FS			
	Variation de stock marchandises *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements y compris droits de douane *					IU	236 904		
	Variation de stock matières premières et approvisionnements *					IV	(3 877)		
	Autres achats et charges externes (3, (3 bis)) *					IW	389 019		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 494		
	Salaires et traitements					FY	204 702		
	Charges sociales (10)					FZ	55 818		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations							
									dotations aux immobilisations *
		Sur actif circulant							
	Pour risques et charges					GD			
	Autres charges (2)					GE	5 456		
Total des charges d'exploitation (1, (II))						GF	899 997		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	93 144		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (6)					GL	3 119		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	162		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (5)						GP	3 281		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ	172		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	6 657		
	Différences négatives de change					GS	12		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (6)						GU	6 841		
2 - RESULTAT FINANCIER (IV - VI)						GV	(3 560)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	89 584		

NEOPOLITAN - Exercice N - 2018 - Exercice de groupe consolidé et de l'exercice N - 2018 - Exercice de groupe consolidé et de l'exercice N - 2018

Formulaire de ligue fiscale
41 du Cash général
des impôts

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise		NEOPOLITAN		Neant *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Acquisitions, variations, apports et versements de poste à poste			
		TOTAL I							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	101 206	KI	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KJ		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I9			KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		51 557	KT	KL	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	66 591	KW	KA	10 913
		Matériel de transport *			KX		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IB	18 591	IC	ID	
		Emballages récupérables et divers *			II		IF	IG	
	Immobilisations corporelles en cours			III			II	IJ	
	Avances et acomptes			IK			IL	IM	
	TOTAL III			IN	156 739	IO		LP	10 913
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			OG		OM	OT		
	Autres participations			OU		OV	OW		
	Autres titres immobilisés			IP			IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	7 320	IU		IV	
TOTAL IV			IQ	7 320	IR		IS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OK	265 264	OH		OJ	10 913	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Il s'agit de		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Prise en compte des opérations effectuées pendant l'exercice		
		par surcroît de poste à poste	par transfert de poste à poste	par acquisition de biens, services ou prestations dans un exercice antérieur		à la fin de l'exercice	à la fin de l'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO	D0	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	IV	101 206	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP	IX	IY	IZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	IX	MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR	IX	ME	MF		
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions			IS	IX	MI	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	IX	MI	MI	51 557	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers			IU	IX	MI	MC	97 503
		Matériel de transport			IV	IX	MI	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	IX	MI	MI	18 591
		Emballages récupérables et divers *			IX	IX	MI	MI	
	Immobilisations corporelles en cours			IV	IX	NA	NB		
	Avances et acomptes			NC	IX	NE	NF		
	TOTAL III			IY	IX	NH	NI	167 652	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OL	NI	OW		
	Autres participations			IO	ON	OY	OZ		
	Autres titres immobilisés			II	OB	OC	OD		
	Prêts et autres immobilisations financières			IZ	OI	OF	OG	7 320	
TOTAL IV			II	ON	OK	OH	7 320		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK	OI	OM	276 177		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2018

Formulaire obligatoire dans le 51 A du Code général des impôts

Exercice clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : NEOPOLITAN

Neant -

CADRE A	Déterminer le montant des écarts (col. 1 - col. 2) - (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mar. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
(10) TOTAL						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan - de même - les entreprises en cause continuent à rembourser chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables, janvier 2018 - Etat préparatoire

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2018

Formulaire à remplir, article M3
de Code général des impôts

Designation de l'entreprise <u>NEOPOLITAN</u>										Nant <input type="checkbox"/>	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations déductions de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments soumis de l'exercice		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Travaux d'établissement et de développement TOTAL I			IY		IJ		IM		IN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			IY		IJ		IM		IN		
Terrains			IY		IJ		IM		IN		
Constructions	Sur sol propre		IY		IJ		IM		IN		
	Sur sol d'autrui		IY		IJ		IM		IN		
	Inst. pécun. agenc. et aménagements des constructions		IY		IJ		IM		IN		
Installations techniques, matériel et outillages industriels			IY		IJ		IM		IN		
Autres immobilisations corporelles	Inst. pécun. agenc. et aménagements divers		IY		IJ		IM		IN		
	Matériel de transport		IY		IJ		IM		IN		
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique mobilier		IY		IJ		IM		IN		
	Emballages réutilisables et divers		IY		IJ		IM		IN		
	TOTAL III		IY		IJ		IM		IN		
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III			IY		IJ		IM		IN		
			IY		IJ		IM		IN		
			IY		IJ		IM		IN		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DÉDUCTIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement linéaire exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Travaux d'établissement (C) M. I	M1	N1	N2	N3	N4	N5					
Autres immobilisations incorporelles (C) M. II	M2	N6	N7	M7	M8	M9					
Terrains	M3	N8	N9	M3	M4	M5					
Constructions	Sur sol propre	M4	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	M5	R6	R7	M6	M7	M8				
	Inst. pécun. agenc. et aménagements	M6	N10	N11	M7	M8	M9				
Inst. techniques, matériel et outillages	M7	N12	N13	M8	M9	M10					
Autres immobilisations corporelles	Inst. pécun. agenc. et aménagements divers	M8	N14	N15	M9	M10	M11				
	Matériel de transport	M9	N16	N17	M10	M11	M12				
	Mat. bureau et inform. mobilier	M10	N18	N19	M11	M12	M13				
	Emballages réutilisables et divers	M11	N20	N21	M12	M13	M14				
TOTAL III	M12	N22	N23	M13	M14	M15					
Travaux d'acquisition de terrains de participation (C) M. IV	M13			M14				M15			
Total général (I + II + III + IV)	M14	N24	N25	M15	M16	M17					
Total général des déductions (N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25)	N26			N27				N28			
Total général des reprises (M7 + M8 + M9 + M10 + M11 + M12 + M13 + M14 + M15 + M16 + M17 + M18 + M19 + M20 + M21 + M22 + M23 + M24 + M25)	M16			M17				M18			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
Travaux d'émission d'emprunt à terme			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
							ZP		ZQ		
Primes de remboursement des obligations							NP		SR		

* Des explications concernant ce formulaire sont données dans le guide n° 2052

SAGE Expert-comptable janvier 2018 - Ed. préparatoire

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGI'IP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire, Article 513
du Code de Commerce (impôt)

Designation de l'entreprise		NEOPOLITAN				Neant <input type="checkbox"/>
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS - Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS - Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
	1	2		3		4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstruction des installations minières et pétrolières *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 247 bis A III) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (II) *	3V	TE	TF	TF	
	Amortissements de dotations	3X	TV	TN	TO	
	Dont amortissements exceptionnels de 91 %	03	D4	05	06	
	Provisions pour prêts d'investissement (art. 49 quinquies II du CGI)	UJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (II)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TI		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (II)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes réparations	10	1P	1Q	1R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur sommes à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (II)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (II) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	5 122
	Autres provisions pour dépréciation (II) *	6X	6Y	6Z	7A	17 217
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A	22 339
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7Z	7C	22 339
	- d'exploitation	1F	1F			
Dont dotations et reprises	- financières	1G	172	1H		
	- exceptionnelles	1J		1K		
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 3915 du CGI						10

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 - En préparation

(II) à déduire sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision
 NOTA - Les charges à payer ne doivent pas être énumérées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 48 II de l'Annexe III au CGI
 Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. L111-4 du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
ELI ACTIF IMMOBILIER	Créances rattachées à des participations		U1				
	Prêts (1) (2)		UP				
	Autres immobilisations financières		U3	7 320		7 320	
ELI ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VX				
	Autres créances clients		VN	12 840	12 840		
	Créance représentative de titres (Prêt sur dépôt de titres ou remis en garantie * antérieurement constaté)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		VY	7	7		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	19 488	19 488	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	390 636	390 636		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	12 854	12 854		
	Charges constatées d'avance		VS	1 326	1 326		
TOTAUX			VI	444 471	437 151	7 320	
REMANO	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VO				
	à plus d'un an à l'origine		VH	92 827	30 043	62 784	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8X	381	381			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	136 166	136 166			
Personnel et comptes rattachés		8C	28 313	28 313			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	34 871	34 871			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8F				
	Taxe sur la valeur ajoutée		8W	14 387	14 387		
	Obligations cautionnées		8X				
	Autres impôts, taxes et assimilés		8Q	2 910	2 910		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		8I	17 745	6 483	11 262		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			8V	327 602	253 556	74 046	
REMANO	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	8Y		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	8Z	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	8X	47 350	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012		

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 Etat Préparations

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2018

Formulaire élaboré en vertu de l'article 53 A du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : NEOPOLITAN		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Neant <input type="checkbox"/>	Exercice N clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		à réintégrer *		AA	67 798	
		de son conjoint				AB		
		moins part déductible *				WC		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI, et autres amortissements non déductibles)		WE	XE		
	Autres charges et dépenses simplifiées (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les revenus des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à remettre en dehors d'un contrat immobilier (art. 212 bis)	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 212 bis)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (art. 238 B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (art. 238 bis)		XX	KW	341	
	Amandes et pénalités	WJ	Charges financières art. 212 bis *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2031 NOT SD)						17	20 942
Quote part	de l'exploitant ou des associés	WL	Résultat net imposable à l'IR (art. 203 B du CGI)		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impôts d'intérêts	Moins values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				1B	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus values nettes à court terme				AN	
		- Plus values soumises au régime des fusions				AO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-3 et 238 C)	SU	Zones d'activités économiques		SW	172	
		Quotient étranger antérieurement taxé (art. 203 C)	SX	Quote part de l'IS des filiales (art. 203 C)		MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	89 253	
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote part dans les pertes subies par une société de personne ou un GIE *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058 B SD cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impôts d'intérêts	Plus values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				1V	
			- imposées au taux de 0 %				1H	
			- imposées au taux de 19 %				1F	
			- imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures				1N	
			- imputées sur les déficits antérieurs				1B	
Autres plus values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote part de frais et charges restant imposable à réduire des produits nets de participation		2A		
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
Mesures d'intégration	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et les dividendes	X3	Exonération de l'IS	L2	Exonération de l'IS	L5	XF	
	Exonération de l'IS	L6	Exonération de l'IS	K3	Exonération de l'IS	PA		
	Exonération de l'IS	OV	Exonération de l'IS	IF	Exonération de l'IS	XC		
							PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégrèée par le report en arrière de déficit		ZI	14 459	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL B	14 459	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XL	74 794	
				déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN1) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	74 794	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT SD

Designation de l'entreprise NEOPOLITAN		Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Deficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Deficits imputés (total lignes XB et AI du tableau 2058-A)		K5	
Deficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Deficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XD)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AI, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZI	19 303
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AI 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges **			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation **			
	9D		9E
	9I		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058 A		↓ ligne WJ	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septes du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L.3113-1 et L.3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2012

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

11

TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-CSD 2018

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-917 du 7 juin 2016

Désignation de l'entreprise		NEOPOLITAN		Score <input type="checkbox"/>					
ORDRES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	08	243 865	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
							- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	09	46 152			Dépenses		ZI	
	Prélèvements sur les réserves	01				Autres répartitions		ZJ	
					Report à nouveau		ZG	290 017	
	TOTAL I	01	290 017		TOTAL II		ZH	290 017	
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(voir note 27 pour les modalités de prise en compte)		J*			VQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier						VR		
	- Effets pignés, effets comptés et non échus						VS		
DEBTS EN PROPRIÉTÉ	- Sous-bailances						VT	98 830	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(voir note 28 pour les modalités de prise en compte)		J8			VQ	49 023	
	- Personnel attaché à l'entreprise						VI		
	- Remunérations d'intermédiaires et honoraires (hors relocations)						V9	12 337	
	- Reprises d'honoraires, commissions et courtages						VV		
	- Autres comptes	(voir note 29 pour les modalités de prise en compte)		J5			VI	226 829	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZI	383 019	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						VW	873	
	- Autres impôts, taxes et cotisations assimilées	(voir note 30 pour les modalités de prise en compte)		J6			VZ	3 621	
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						VX	4 494	
TVA	- Montant de la TVA collectée						VY	200 292	
	- Montant de la TVA déductible (comptabilisé au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations)						YZ	82 933	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires FODS de 307)*						06	208 343	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'imposition lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						05		
	- Taxe d'impôt le plus élevée servie aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*						ZK	0,90 %	
	- Nombre de centre de gestion agréé*	NP							
	- Aides perçues avant d'avoir droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entrée en jouissance d'un bien						RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entraîneur investisseur dans le cadre de l'article 217 bis						RH		
RÉGIME DE GROUPE	Société résultat comme société	JX	74 794		Président	JK		Phonologie	JL
					Président	JM		Le patron	JN
	Groupes résultat d'ensemble	JX	133 777		Président	JN		Le patron	RO
					Président	JP		Le patron	JR
Services rendus de ressort de groupe (en l'absence de service rendu)		JH	2		Société de la société mère du groupe		II	5 2 4 0 9 5 0 6 4 0 0 0 3	

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 - Etat préparatoire

* Ce tableau est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas en principe les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, après avoir ou non été fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2052 (et dans la note n° 2054-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire n° 1049, version 2018, le 5/3/18

Désignation de l'entreprise : NEOPOLITAN Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette (revalorisation)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS VALUES - MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins values réalisées *

Fixe de vente	Montant global de la plus value ou de la moins value	Court terme			Long terme	Plus value taxable à 19% (1)
		19%	15% ou 12,8%	0%		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						
46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						
61						
62						
63						
64						
65						
66						
67						
68						
69						
70						
71						
72						
73						
74						
75						
76						
77						
78						
79						
80						
81						
82						
83						
84						
85						
86						
87						
88						
89						
90						
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99						
100						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (note 1) (colonne 1)
 CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (note 1) (colonne 2)
 CADRE C : autres plus-values (notes 1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) (44) (45) (46) (47) (48) (49) (50) (51) (52) (53) (54) (55) (56) (57) (58) (59) (60) (61) (62) (63) (64) (65) (66) (67) (68) (69) (70) (71) (72) (73) (74) (75) (76) (77) (78) (79) (80) (81) (82) (83) (84) (85) (86) (87) (88) (89) (90) (91) (92) (93) (94) (95) (96) (97) (98) (99) (100)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA 208 C et 210 E du CGI

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SID 2018

formulaire obligatoire
l'article 31A du Code
général des Impôts

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Designation de l'entreprise : <u>NEOPOLITAN</u>							Numéro (*)
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)	
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise	NEOPOLITAN	Néant	<input type="checkbox"/>
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe	5 2 4 0 9 5 0 6 4		
Exercice ouvert le 01/01/2017, et clos le 31/12/2017	Données en nombre de mois	1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	994 956
Redevances pour concessions brevets licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
	TOTAL 1	OX	994 956
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	219
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	3 877
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	4 096
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	264 761
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs à l'exception des loyers et des redevances		OR	314 959
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	5 456
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	585 176
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	413 876
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	413 876

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX) GX 994 956 Effectifs au sens de la CVAE * EY 6,00

Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 7 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 7

Date de cessation HR / /

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * YP 6,00

dont apprentis YF

dont handicapés YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale RL

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F-SD 2018

Formulaire obligatoire
(art. 33 de l'ann. III au C. G. F.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE: 31/12/2017

N° SIRET 4 8 9 6 2 9 1 6 2 0 0 J 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE: NEOPOLITAN

ADRESSE (voie): 37 RUE SAINT SAUVEUR

CODE POSTAL: 75002 VILLE: PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise | P1 | 1 | Nombre total de parts ou d'actions correspondantes | P3 | 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise | P2 | 0 | Nombre total de parts ou d'actions correspondantes | P4 | 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique: S.A.S. Dénomination: EXPERTISEZ, SAS

N° SIREN (si société établie en France): 2311104 % de détention: 100,00 Nb de parts ou actions: 10

Adresse: N°: 104 Voie: RUE F. ALBERT

Code Postal: 75002 Commune: PARIS Pays:

Forme juridique: Dénomination:

N° SIREN (si société établie en France): % de détention: Nb de parts ou actions:

Adresse: N°: Voie:

Code Postal: Commune: Pays:

Forme juridique: Dénomination:

N° SIREN (si société établie en France): % de détention: Nb de parts ou actions:

Adresse: N°: Voie:

Code Postal: Commune: Pays:

Forme juridique: Dénomination:

N° SIREN (si société établie en France): % de détention: Nb de parts ou actions:

Adresse: N°: Voie:

Code Postal: Commune: Pays:

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2): Nom patronymique: Prénom(s):

Nom marital: % de détention: Nb de parts ou actions:

Naissance: Date: N° Département: Commune: Pays:

Adresse: N°: Voie:

Code Postal: Commune: Pays:

Titre (2): Nom patronymique: Prénom(s):

Nom marital: % de détention: Nb de parts ou actions:

Naissance: Date: N° Département: Commune: Pays:

Adresse: N°: Voie:

Code Postal: Commune: Pays:

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MIE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD	
2018			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1), cocher la case			
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C-2), cocher la case			
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Designation de la société		Adresse du siège social	
NEOPOLITAN 37 RUE SAINT SAUVEUR 75002 PARIS			
SIRET	4 8 9 6 2 9 1 0 2 0 0 3 7	Mel:	
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		0 1 0 1 2 0 1 4	
Pour les sociétés filiales désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère			
EXPERIMENTAL GROUP 102 rue d'aboukir 75002			
SIE 2E PONT NEUF 17 RUE DE LA BANQUE 75002 PARIS			
SIRET 5 2 4 0 9 5 0 6 4 0 0 0 3 5			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	74 734
	Bénéfice imposable à 15%	Deficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Resultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
	PV à long terme imposables à 18%	Autres PV imposables à 18%	
	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 239 quinquièmes)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle art 44 septies	Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W	
		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2 Au titre des revenus auxquels est attaché en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2 5%			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
FIDUCIAIRE RIVE GAUCHE 211-219 rue du Fay Saint Honoré 75002 PARIS		Tel:	
Tel: 2100921900			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné		Identité du déclarant	
N° d'agrément du CGA		Date	04052018
Tel:		Lieu	PARIS
		Qualité et nom du signataire	Gerant
		Signature	ROMEE DE GORIANOFF

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2018

Formulaires obligatoires
part 223 du Code général d'imposition

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés actionnaires et porteurs de parts soit directement, soit par personnes interposées			d
			e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b) (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis			Total (a à h)

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) * SARL tous les associés * SCA associés gérants * SNC ou SCS associés en nom ou commandités * SEP et tit. de copropriétaires de navires associés gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, emoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, emoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
ENTREPRISE "FOCUS" 174 P. L. D. APOLKIR 75002 PARIS	60	2017					

H DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les OADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter


 Formulaire obligatoire (article 44 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise NEOPOLITAIN

du _____

Adresse 37 RUE SAINT SAUVEUR 75002 PARIS

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	POIER MAXIME CHEF BARRAI				10 RUE MONTMARTRE 75001			
2	LEVEPOIER DAMIEN				193 RUE DES FERRIÈRES			
3	NICKLAS EMIL				114 RUE JAFFE 75005 PARIS			
4	VAZD EZ HOCO BARRAI				5 RUE TITOU 75001 PARIS			
5	LONG MATTEIA				11 RUE JEFFER ET TAIPE 75011 PARIS			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)								
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRIÉES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1	43 464			43 464				43 464
2	30 571			30 571				30 571
3	27 792			27 792				27 792
4	21 153			21 153				21 153
5	19 232			19 232				19 232
6								
7								
8								
9								
10								
**	142 212			142 212				142 212

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas (6) € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 365
Total		1 365

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①)			
Total des dépenses		Benefices Imposables ⑨	
- de l'exercice 2017.. (total col 9 + total col 10) ⑩	143 577	- de l'exercice 2017.. ⑩	74 794
- de l'exercice précédent ⑩	163 196	- de l'exercice précédent ⑩	77 070
Nom et qualité du signataire <u>ROMEE DE GORIANHOFF</u> Gerant		À <u>PARIS</u> le <u>04/05/2018</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

2018	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :		Néant	
HEOPOLITAN 489629162			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		X	PME au sens communautaire
			X
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		14 459	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
		Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		206 560	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT = Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Liasse 18 Integ File

Formulaire obligatoire
article 225 A et J
du code général des impôts

N° 2058-A-bis-SD 2018

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : NEOPOLITAN

N° SIRET : [4]8[9]6[2]9[1]6[2]0[0]0[3]7

Séant

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE 2 E BOULE TOUJOUR 13 RUE DE LA BARJOLE 75002 PARIS

Exercice ouvert le : 01/01/2017

clos le : 31/12/2017

I - RÉINTÉGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058-A-SD)

	E 1	72 753
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)	F 2	16 500
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	F 9	
Réintégration de 1 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne Z3 du tableau 2058-A-SD	Z 7	
	TOTAL I	89 253

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058-A-SD)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)	F 5	14 450
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI (les perdant la période d'appartenance au groupe)	F X	
Plus-values nettes à long terme	• imposables au taux de 19 %	F Y
	• imposables au taux de 15 %	F 6
	• imposables au taux de 0 %	F 7
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	F 7
	• imputées sur les déficits antérieurs	F 8
• autres plus-values imposables au taux de 19 % (art. 210 F, 210 F ¹ , 238 bis IA, 208 C et 219 IV du CGI)	F 9	
	TOTAL II	14 450

III - RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I - II)	F 2	74 794
	Déficit (II - I)	F 3	
Déficit de l'exercice reporté en amont*		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre 1 du tableau n° 2058-B-bis)*		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	74 794
	Déficit	F 9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Et le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012



N° 2058-B-bis-SD 2018

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

1 avenue de la gare
75002 PARIS
01 42 25 44 11
01 42 25 44 11

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Neant *

Dénomination de la société : NEOPOLITAN

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE 2 E B D DE JOUVEILLE
13 RUE DE LA FANFLE

Exercice ouvert le : 01/01/2017
clôturé le : 31/12/2017

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Cours nets de perception de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 F a series 0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5
Déficits imputés	J9
Déficits reportables	M6
Déficits nés au titre de l'exercice	118
Total des déficits restant à reporter	119

(1) Report de la ligne 119 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19% ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (col. 2 + 3 + 4 - 5 - 6)
	A 19% ou à 15%	A 0%	A 19% ou à 15% imputées sur le résultat de l'exercice (art. 219 F a series 0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes			00			
N			00			
Moins-values nettes à long terme affectées aux titres de SI non cotés (art. 219 F a series 0 bis du CGI) (2)	N-1		00			
	N-2		00			
	N-3		00			
	N-4		00			
	N-5		00			
	N-6		00			
	N-7		00			
	N-8		00			
	N-9		00			
	N-10		00			

(1) L'article 219 F a series 0 du CGI admet sous conditions l'imputation des moins-values antérieures sur les profits de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 01 décembre 2016 dans certaines limites

(2) Moins-values à long terme affectées aux titres de SI non cotés (article 219 F a series 0 bis du CGI)

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 F a series 0 du CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-B-bis-SD et la notice 2012-SI

Formule simplifiée
N° 2254 A 1
N° de déclaration de 2018



N° 2058-ES-SD 2018
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

La soussignée par la société mère au titre de résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications, a fait copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : NEOPOLITAN

Cocher la case si la déclaration soussignée concerne la société mère (résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :
219 ZI DE RIVE GAUCHE 37 RUE DE LA NAUZE 75002 PARIS
SIRET Société intégrée : 48962916200337

Exercice ouvert le : 01/01/2017

clôturé le : 31/12/2017

Neant

A - RÉSULTAT	Ranches et rectifications		Débit et déductions	
	EA	EB	EC	ED
Plus et moins-values nettes à court terme à intégrer lorsque la société sort du groupe				
Intégration des abattements de créances, subventions directes et indirectes	ED		EE	
Provisions constituées sur des éléments n'ayant pas fait l'objet d'une cession relevant de l'article 225 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			EF	
Autres rectifications (à détailler)	EG		EH	
TOTAL	EA		EE	
BENEFICE (20) = EI			DEBIT (21) = EK	
	EM		EN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et rectifications			Moins-values et déductions		
	Taux de 12 % (4)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (5)	Taux de 12 % (4)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (5)
Plus et moins-values nettes à long terme à intégrer lorsque la société sort du groupe	GA	GB	GC	GD	GE	GF
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 225 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			GG		GH	GI
Autres rectifications (à détailler)	GA	GB	GC	GD	GE	GF
Sous-total	GA	GB	GC	GD	GE	GF
Total Plus-values (GA+GB) ou moins-values (GC) Taux de 12%	GA			GD		
Total Plus-values (GA+GB) ou moins-values (GC) Taux de 15%		GB			GE	
Total Plus-values (GA+GB) ou moins-values (GC) Taux de 0%			GC			GF

(1) Le taux de 0% s'applique aux valeurs reçues à compter du 1^{er} janvier 2007.
 (2) Conformément à l'article 225 F a) et 225 F b) du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut également annuler les rectifications de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.
 (3) Le taux de 15% concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les cessions intervenant à compter du 31 décembre 2007.
 * Des explications concernant cette note ne sont données dans le mode.

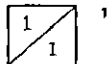
SAGE Expert-comptable Janvier 2018 - État préparatoire



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AUX TITRES D'OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Denomination de la société mère :	EXPERIMENTAL GROUP																	
SIREN de la société mère :	5	2	4	0	9	5	0	6	4									
Denomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	NEOPOLITAN																	
SIREN de la société intégrée :	4	8	9	6	2	9	1	6	2									
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	12 RUE DE LA RÉPUBLIQUE 75002 PARIS																	
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	1	7	clos le :		3	1	1	2	2	0	1	7
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE						Montants rapportés au résultat d'ensemble			Montants deduits du résultat d'ensemble									
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ¹									MB									
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC								MD									
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI																	
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ								MK									
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML								MO									
TOTAL	MP								MQ									

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus value ou moins value nette d'ensemble				Montants deduits de la plus value ou moins value nette d'ensemble			
	Plus et moins values à long terme à 19 %		Plus et moins values à long terme à 0 %		Plus et moins values à long terme à 19 %		Plus et moins values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus values ou moins values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058 PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice et agissant des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société: NEOPOLITAN

N° SIRET: 48962916200037

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :310, RUE DE LA RÉPUBLIQUE
93 840 LA PLAISANCE
75002 PARIS

L'exercice ouvert le : 01/01/2017

clos le : 31/12/2017

Sciant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'imposable y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A SD ligne M1) (ou déficit : 2058 A SD ligne M1)	6		74 794
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagees hors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont reintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Revaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		74 794

(1) Pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière, crocés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note.